



European Securities and
Markets Authority

Technical Specifications and monitoring

Marché de travaux d'aménagement des bureaux de l'ESMA

Invitation to tender OJ/21/09/2012-PROC/2012/005

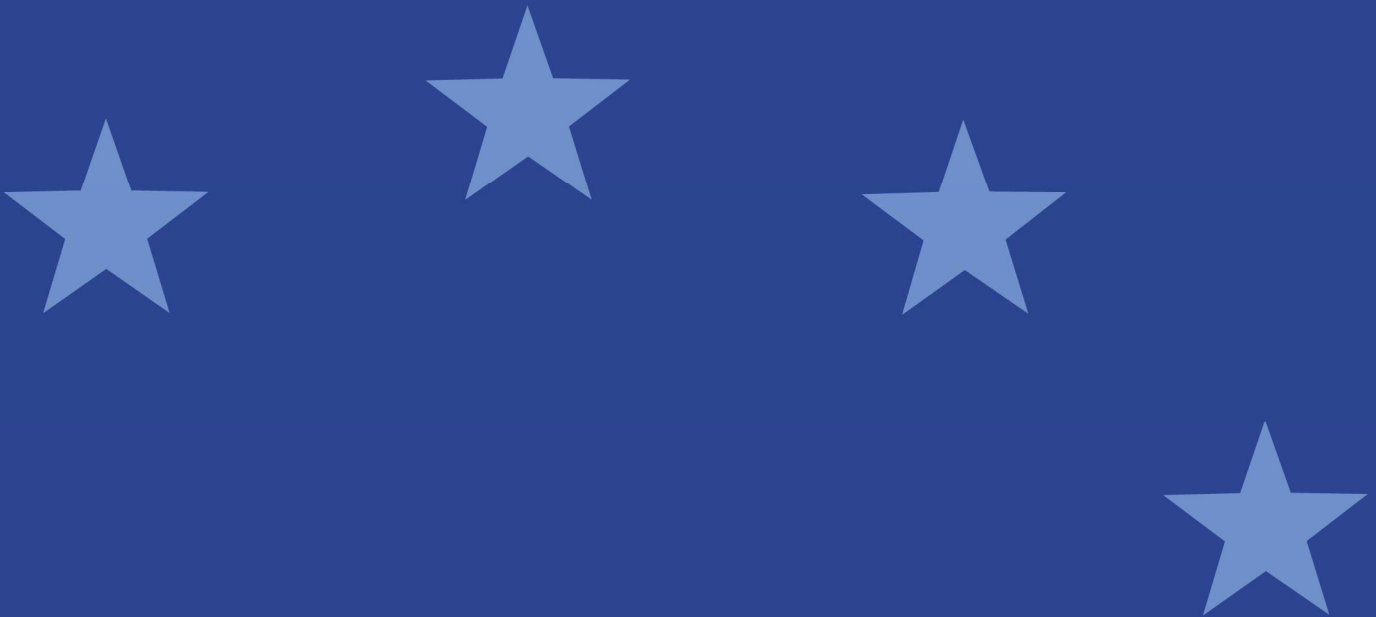


Table des matières

1.	GENERALITES	4
1.1	Description du contrat	4
1.2	Calendrier	4
1.3	Participation à l'appel d'offre	5
1.4	Participation en groupement	5
1.5	Sous-traitance	5
1.6	Présentation de l'appel d'offres	6
1.7	Confirmation de la soumission de l'offre	7
1.8	Contacts entre ESMA et les soumissionnaires	7
1.9	Visite des locaux de l'ESMA	8
1.10	Entretiens	8
1.11	Division par Lots	8
1.12	Variantes	8
1.13	Confidentialité et accès public aux documents	8
1.14	Données contractuelles	8
2.	CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE	9
2.1	Introduction: Contexte de cet appel d'offres	9
2.2	Description des biens & périmètre du contrat	9
2.3	Description des travaux	11
2.4	Durée du contrat	29
2.5	Lieu d'exécution du contrat	29
2.6	Documents de référence, normes et règlements applicables	29
2.7	Prix	30
3.	CRITERES D'EXCLUSION ET DE SELECTION	32
3.1	Critères d'exclusion	32
3.2	Critère de sélection	33
4.	ATTRIBUTION DU CONTRAT	35
4.1	Proposition technique	35
4.2	Evaluation technique	35
4.3	Proposition financière	36
4.4	Choix du soumissionnaire	36
4.5	Aucune obligation d'attribution	37
4.6	Notification du résultat	37
	List des Annexes	38
	Annexe I – Contrat	39
	Annexe II – Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et à l'absence de conflit d'intérêts	40
	Annexe III – Formulaire d'identification légale	42
	Annexe IV – Formulaire d'identification financière	43
	Annexe V – Formulaire des signataires autorisés	45
	Annexe VI – Modèle de Curriculum vitae	46
	Annexe VII – Formulaire de proposition financière	46
	Annexe VIII – Confirmation de soumission de l'offre	52
	Annexe IX – Liste de soumission	53
	Annexe X- Plan general de coordination securite et protection de la sante	
	Annexe XI- Plan état actuel Grenelle	
	Annexe XII- Plan tranhce conditionel Grenelle	
	Annexe XIII -Plan etat projet Grenelle	
	Annexe XIV- Spécifications techniques européennes	

Présentation de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers

L'Autorité Européenne des Marchés financiers (European Securities and Markets Authority en anglais – ESMA) est une autorité indépendante créée au 1 Janvier 2011. Elle travaille avec les autorités nationales compétentes du Système Européen de Supervision Financière et d'autres autorités européennes de supervision – l'EBA (autorité européenne de supervision des banques) et l'EIOPA (autorité européenne de supervision des assurances et mutuelles).

ESMA contribue également à la stabilité financière de l'union européenne à court, moyen et long-terme au travers de sa contribution à l'ESRB (Comité Européen des Risques Systémiques) qui identifie les risques potentiels liés au système financier et fait des propositions pour diminuer les menaces potentielles à la stabilité financière de l'Union Européenne.

ESMA est également responsable de coordonner les actions des régulateurs des marchés financiers ou de faire adopter les mesures adéquates en temps de crise.

La mission de l'ESMA est d'améliorer et d'assurer la protection des investisseurs et promouvoir la stabilité et le bon fonctionnement des marchés financiers au sein de l'Union Européenne (EU).

En tant qu'institution indépendante, l'ESMA atteint ses objectifs en mettant en place un règlement général unique pour les marchés financier de l'EU et en s'assurant de son application de manière coordonnée et cohérente à travers l'EU. ESMA contribue à la régulation des services financiers des différentes firmes sur un plan pan-Européen, mais aussi au travers d'une coordination des activités des superviseurs nationaux.

Plus d'informations sur l'ESMA peut être trouvée sur le site web ESMA : www.esma.europa.eu.

Le processus d'appel d'offres

L'objet de cet appel d'offres est double :

- S'assurer de la transparence de toutes les opérations qui y sont liées ;
- Obtenir la qualité de service désirée, les fournitures et les travaux aux meilleurs prix.

Les réglementations applicables, nommée Directives 92/50/EEC, 93/36/EEC et 93/37/EEC, obligent l'ESMA à garantir l'accès le plus large possible sur la base de termes égaux dans les appels d'offres et les contrats

1. Généralités

1.1 Description du contrat

Les services demandés par l'ESMA sont décrits au chapitre «cahier des charges technique» de la section 2 de ce document.

En répondant à cet appel d'offres, les soumissionnaires doivent garder à l'esprit les réserves exprimées en **Annexe I** du Contrat. En particulier, le contrat donne la méthode et les conditions de paiement du fournisseur.

Les soumissionnaires doivent examiner avec précaution et respecter toutes les instructions et formats standards contenus dans ces spécifications. Une réponse à l'offre qui ne contiendrait pas tous les éléments d'information et de documentation requis serait rejetée.

1.2 Calendrier

Activité	Date	Commentaire
Lancement de l'appel d'offres	21/09/2012	Publication de la notice au JOUE
Fin des demandes de clarifications auprès de l'ESMA	26/10/2012	
Visite sur site	17/10/2012	10:00 a.m. heure de Paris
Date de réponse aux clarifications par l'ESMA	31/10/2012	
Date limite de soumission des offres	06/11/2012	16:00 heure de Paris
Entretiens	-	Non applicable pour cet appel d'offres
Date d'ouverture des offres	14/11/2012	10:00 a.m. heure de Paris
Date d'évaluation des offres	<i>[Opening date plus 1 week]</i>	Estimation
Notification d'attribution du contrat	<i>[Evaluation date plus 3 weeks]</i>	Estimation
Signature du contrat	<i>[Notification date plus 2 weeks]</i>	Estimation

1.3 Participation à l'appel d'offre

Cet appel d'offre est ouvert à toute personne physique ou morale souhaitant participer et résidant en EU ou EEA.

Les soumissionnaires ne doivent pas être en situation d'exclusion tels que définie par les critères d'exclusions indiqués en section [3.1](#) de ce cahier de charges et doivent avoir la capacité légale les autorisant à participer à cette procédure (voir section [3.2.1](#)).

Note: toute tentative d'obtenir des informations confidentielles, d'entrer en contact avec d'autres participants de manière délictueuse ou d'influencer le comité d'évaluation ou l'ESMA durant la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation ou de comparaison des soumissionnaires mènera directement à l'élimination directe du soumissionnaire et peut faire l'objet de poursuites administratives.

1.4 Participation en groupement

Un groupement peut soumettre une réponse à la condition qu'il soit compatible avec les règles de l'appel d'offre.

Un groupement peut être permanent, peut être un groupe légalement établi ou avoir été constitué de manière informelle pour répondre à cet appel d'offre spécifiquement. Le groupement doit nommer une société ou une personne dirigeant le projet (le chef de projet) et doit également soumettre une copie du document autorisant cette compagnie ou la personne à participer à cet appel d'offres. Tous les membres du groupement (par exemple le chef de projet et tous les autres membres) sont liés par l'autorité contractante de façon conjointe et solidaire.

De plus, chaque membre du groupement doit fournir la preuve qu'il respecte les critères d'exclusion et de sélection (voir section [3](#) des spécifications de ce cahier). Pour ce qui est des critères de sélection 'Capacités technique et professionnelle', la preuve fournie par chaque membre du groupement sera vérifiée pour s'assurer que le groupement dans son entier remplit les critères.

La participation d'une personne inéligible aura pour effet l'exclusion automatique de cette personne. En particulier, si cette personne inéligible appartient au groupement, le groupement en entier sera exclu de cet appel d'offre.

Tout soumissionnaire ne pourra faire qu'une seule réponse et ne pourra pas faire partie de plusieurs groupements.

1.5 Sous-traitance

Si de la sous-traitance est envisagée, le soumissionnaire doit indiquer clairement dans l'appel d'offre quelles parties seront sous-traitées. La valeur totale financière de la sous-traitance des services ne peut pas être supérieure ou égale à la valeur totale du contrat.

Les sous-traitants doivent satisfaire les critères d'éligibilité applicables au moment de la notification d'attribution de cet appel d'offres. Si l'identité d'un ou des sous-traitants envisagés est déjà connue au moment de la réponse, ces derniers doivent fournir les critères d'exclusion et de sélection.

Si l'identité d'un ou des sous-traitants envisagés n'est pas encore connue au moment de la réponse, le soumissionnaire sélectionné devra demander à l'ESMA l'autorisation de signer le contrat de sous-traitance avant sa signature.

Si aucune sous-traitance n'est prévue, le travail sera considéré comme pris en charge directement par le soumissionnaire.

1.6 Présentation de l'appel d'offres

Les soumissionnaires doivent être remplir les conditions suivantes :

a) Système à double enveloppes

Les offres doivent être soumises en accord avec le système de double enveloppes.

L'enveloppe externe ou paquet doivent être scellés avec du papier adhésif et signés en travers du sceau et porter les mentions suivantes :

- Le titre du projet: « **Marché de travaux d'aménagement des bureaux de l'ESMA** »
- Le nom du soumissionnaire;
- L'indication “**Offre - Ne pas ouvrir par les services internes de courrier**”;
- L'adresse où soumettre l'offre (comme mentionnée sur la lettre d'invitation à soumettre) ;
- La date d'émission ou cachet de la poste (si applicable) doit être lisible sur l'enveloppe externe.

L'enveloppe externe doit contenir 3 enveloppes nommées Enveloppe A, B et C

Le contenu de chaque enveloppe est le suivant :

1. Enveloppe A – Documents administratifs

- **La liste des éléments soumis à l'appel d'offres** signée, datée et complétée en utilisant le modèle en **Annexe IX** ;
- **La Déclaration d'absence de conflit d'intérêts et de critères d'exclusion** signée, datée et complétée comme requis en section [3.1](#) et en utilisant le modèle standard en **Annexe II** ;
- **Le formulaire d'Entité Légale** signé, daté et complété comme requis en section [3.2.1](#) et en utilisant le modèle standard en **Annexe III** ainsi que dans les documents joint ;
- **Le formulaire d'identification financière** signé, daté et complété en utilisant le modèle en **Annexe IV** ;
- Les documents de capacité financière et économique comme requis en section [3.2.2](#) ;
- Les documents de capacité technique et professionnelle comme requis en section [3.2.3](#) ;
- Une déclaration contenant le nom et la position du **signataire autorisé** pour l'appel d'offre en **Annexe V** ; et
- Dans le cas d'un groupement, le **contrat d'agrément** signé, daté et complété par chacun des membres du groupement spécifiant les compagnies et/ou personnes dirigeant le projet et autorisés à soumettre cette réponse à l'appel d'offres au nom du groupement (voir en section [1.4](#) de ce document).

2. Enveloppe B – Proposition technique

- Un original (non relié, signé et marqué clairement comme « Original ») et 3 copies (reliées et chacune notée « Copie ») de la proposition technique, fournissant toutes informations requises en section 4.

3. Enveloppe C – Proposition financière

- Un original signé et 3 copies de la proposition financière basée sur le format en **Annexe VII**.

b) Langue

Les offres doivent être soumises dans une des langues officielles de l'Union Européenne.

L'ESMA préfère recevoir la documentation en français ou en anglais. En tout état de cause, le choix d'une autre langue ne jouera aucun rôle dans l'évaluation du soumissionnaire.

1.7 Confirmation de la soumission de l'offre

Les soumissionnaires qui ne délivreraient pas en main propre leurs offres sont priés de compléter et retourner le formulaire en **Annexe VIII**.

1.8 Contacts entre ESMA et les soumissionnaires

Tous contacts entre l'ESMA et les soumissionnaires sont interdits tout au long de la procédure, sauf dans les circonstances suivantes :

1.8.1 Clarifications écrite avant la fin de soumission des offres

Les demandes de clarification sur cet appel d'offres doivent être faites **par écrit uniquement** et envoyées par courriel, fax ou courrier postal à

ESMA
Attn: Procurement Office
CS 60747
103, Rue de Grenelle
75345 Paris, CEDEX France
email: procurement@esma.europa.eu

Chaque demande de clarification envoyée à l'ESMA doit indiquer la référence de la publication et le titre de l'appel d'offres.

La date de fin pour les demandes de clarification est indiquée sur le calendrier en section [1.2](#). Les demandes de clarification reçues après cette date ne seront pas examinées.

L'ESMA peut fournir toute information additionnelle sur la base d'une demande de clarification sur la page 'Procurement' du site web de l'ESMA :

L'ESMA peut, de sa propre initiative, informer toutes les parties intéressées de toute erreur, inexactitude, omission ou autre erreur typographique au sein du texte de la notice contractuelle dans les spécifications en publiant un corrigé sur son site web.

Les soumissionnaires doivent donc régulièrement vérifier les mises à jour sur le site web de l'ESMA.

1.8.2 Après la date de soumission des offres

Si, après ouverture des offres des soumissionnaires, des clarifications sont requises en liaison avec un soumissionnaire, ou s'il est évident que des erreurs typographiques apparaissant dans la réponse d'un soumissionnaire devant être corrigées, l'ESMA peut contacter ce soumissionnaire tant que ce contact n'entre pas en conflit avec les termes de cet appel d'offres.

1.9 Visite des locaux de l'ESMA

Dans le cadre de sa réponse, les entreprises devront obligatoirement visiter les locaux à aménager et faire signer un bon de visite que l'entreprise remettra avec son offre pour justifier de sa visite.

La visite des locaux se fera selon les modalités fixées au calendrier de la section 1.2.

Si une visite est prévue dans les locaux de l'ESMA ou qu'une réunion est nécessaire pour clarifier certains aspects de l'appel d'offres, alors l'ESMA s'organisera et en informera ou invitera les soumissionnaires.

Les coûts liés à la visite resteront à la charge du soumissionnaire.

L'ESMA peut aussi décider que la réponse à une demande peut être plus compréhensible par une procédure écrite.

1.10 Entretien

Non applicable pour cet appel d'offres

1.11 Division par Lots

Cet appel d'offres n'est pas alloti. Le soumissionnaire doit pouvoir fournir tous les services listés.

1.12 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

1.13 Confidentialité et accès public aux documents

Tous les documents présentés dans le cadre de cet appel d'offre sont la propriété de l'ESMA et réputés confidentiels.

Pour ce qui concerne la mise en œuvre des services, l'ESMA applique les règlements suivants:

- Règlement du conseil européen (EC) No. 45/2001 du 18 Décembre 2000 sur l'accès public au parlement européen, au Conseil et aux documents de la Commission; et
- Règlement du conseil européen (EC) No. 1049/2001 du 30 Mai 2001 sur le traitement des données personnelles par les institutions et personnes morales de la Communauté et du libre déplacement de ces données.

Cet appel d'offres entraîne l'enregistrement et le traitement de données personnelles (telles que nom, adresse et CV des soumissionnaires). De telles données sont traitées selon le règlement (EC) No. 45/2001.

Sauf indication contraire, les réponses des soumissionnaires aux questions et toutes les données d'ordre personnel demandées par l'ESMA pour évaluer le soumissionnaire en accord avec les spécifications de l'appel d'offre ne seront traitées que par l'ESMA. Sur demande, les soumissionnaires sont autorisés à obtenir un accès à leurs données personnelles et un droit de rectification dans le cas où ces données seraient incorrectes ou incomplètes.

1.14 Données contractuelles

Une version du contrat est attachée à ces spécifications techniques en **Annexe I**.

ESMA souhaite conclure un contrat de travaux, pour une période de 1 an.

2. Cahier des charges technique

Le cahier des charges technique fait partie intégrante du contrat attribué à l'issue de cet appel d'offres.

2.1 Introduction: Contexte de cet appel d'offres

L'ESMA, actuellement locataire sur 4 étages au 103, rue de Grenelle est sur le point de prendre à bail des surfaces de bureaux supplémentaires dans le cadre de l'extension de ses activités et de l'augmentation de ses effectifs. Les surfaces supplémentaires de bureaux que l'ESMA souhaite louer se trouvent au 3^{ème} et 1^{er} étage au 103, rue de Grenelle 75007 Paris. L'ESMA souhaite emménager dans l'extension de ses locaux le 15 avril 2013 au plus tard. L'immeuble est soumis à la réglementation du Code du Travail.

Le présent marché concerne donc l'aménagement des parties privatives au 1^{er} et 3^{ème} étage découpées en plusieurs lots d'un bâtiment sis 103, rue de Grenelle 75007 Paris. Le projet consiste par ailleurs à réaliser des travaux de modifications sur les étages déjà occupés par l'ESMA, aux 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} étage. Une partie de ces travaux sur les étages déjà occupés par l'ESMA fait l'objet d'une tranche conditionnelle de travaux. Le bâtiment est aussi constitué de parties communes et accueille plusieurs locataires sur d'autres lots.

2.2 Description des biens & périmètre du contrat

2.2.1 Classification des prestations

Les travaux objets du présent marché sont les suivants (code CPV)

45100000-8	Travaux de préparation de chantier.
45300000-0	Travaux d'équipement du bâtiment.
45310000-3	Travaux d'équipement électrique.
45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques.
45311100-1	Travaux de câblage électrique.
45311200-2	Travaux d'installations électriques.
45314000-1	Installation de matériel de télécommunications.
45314300-4	Installation d'infrastructures de câblage.
45323000-7	Travaux d'isolation acoustique.
45324000-4	Travaux de pose de plaques de plâtre.
45330000-9	Travaux de plomberie.
45400000-1	Travaux de parachèvement de bâtiment.
45410000-4	Travaux de plâtrerie.
45421151-7	Installation de cuisines équipées.
45421152-4	Installation de cloisons.
45430000-0	Revêtement de sols et de murs.
45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples.
45432120-1	Travaux d'installation de faux-plancher.
45440000-3	Travaux de peinture et de vitrerie.

2.2.2 Périmètre et objectifs du Contrat

Dans le cadre du contrat, L'ESMA souhaite aménager des bureaux et/ou espaces de travail et salle de réunions sur les plateaux vides à savoir :

- installation de cloisons pleines/vitrées avec portes en bois sur les zones de bureau.

- travaux de câblage courant fort et faible pour les postes de travail, salles de réunions et salles informatiques.
- menuiserie en bois et agencement pour espace de cafeteria, banque d'accueil et vestiaires.
- revêtement de sol (fourniture et pose de moquette sur les plateaux de bureaux et PVC sur zone de cafeteria).
- peinture (des cloisons neuves et remise en état après achèvement des travaux).
- modification de la climatisation, ventilation et chauffage (à la charge de l'entreprise en charge de la maintenance du site), hors présent marché
- adaptation des installations de climatisation et personnalisation de celle-ci par bureau suivant nouvel aménagement (à la charge de l'entreprise en charge de la maintenance du site), hors présent marché
- Extension d'un système de téléphonie IP. Dans ce cadre, seuls les travaux de câblage sont concernés par le présent marché. La fourniture d'un IPBX n'est pas prévue au marché, ni la configuration de l'IPBX. Par contre, la fourniture des postes IP Alcatel 4028 sont prévus au marché.
- installation d'un système de contrôle d'accès sécurisés par lecteurs de badge et de vidéo-surveillance, d'une alarme et d'interphones. Il sera utilisé le système déjà en place dans les locaux.
- sonorisation des salles de réunions (hauts parleurs, microphones, projecteurs et vidéos), et mise en place de systèmes de projection.
- La remise en peintures des espaces de circulations occupés au 4ème étage
- La modification de l'espace cafétéria du 4ème étage
- La remise en peinture de l'open space 3ème étage suite à un dégât des eaux
- La climatisation du local informatique du 1er étage
- La création d'une salle de douche au 3ème étage

Le marché prévoit en tranche conditionnelle le remplacement, à l'unité, des murs mobiles existants aux 4ème et 5ème étages.

Il est à noter que les prestations suivantes sont hors marché :

- modification de la climatisation, ventilation et chauffage (à la charge de l'entreprise en charge de la maintenance du site), hors présent marché
- adaptation des installations de climatisation et personnalisation de celle-ci par bureau suivant nouvel aménagement (à la charge de l'entreprise en charge de la maintenance du site), hors présent marché
- renforcement des blocs sanitaires (à la charge du propriétaire suivant les plans fournis par le Maître d'œuvre) hors présent marché.

Une partie de ce projet devra être réalisé en milieu non occupé, notamment la remise en peinture du 4ème étage et les travaux éventuels de remplacement des murs mobiles au 5ème étage.

L'aménagement des plateaux au 1er et 3ème étage se feront en milieu non occupé.

2.3 Description des travaux

2.2.3 Description des installations existantes et de l'équipement des plateaux à aménager :

A titre informatif et sans aucun caractère exhaustif quant au détail des installations et équipements existants, les locaux visés comprennent :

Des surfaces non occupées, sur plusieurs niveaux du bâtiment. Elles sont composées de:

- Plancher technique (dalles 50x50 bois d'acier dont 2 dalles équipées de passe-câbles tous les 10 mètres posés sur vérins)
- Contrôle de l'ensemble des informations relatives à un certain nombre de systèmes mis en place, notamment : climatisation, chauffage, éclairage, contrôle d'accès, sûreté et ascenseurs par une gestion centralisée par le bâtiment.
- De blocs sanitaires.
- D'ascenseurs desservant les étages à différents lieux sur partie commune.
- des accès aux escaliers de secours, montant et descendant.

A - Chauffage/Climatisation :

- Le(s) bâtiment(s) est équipé de climatisation par ventilo-convecteurs (par commande individuelle liaison infrarouge en attente) plafonniers 2 tubes, 2 fils.
- Contacteur en feuillure sur fenêtres coupant la CVC en cas d'ouverture.
- Les équipements des bâtiments sont gérés par une entreprise sur place.

B - Courant fort/Courant faible :

Connectique informatique :

- Mesures conservatoires pour câbles en option et 1 attente pour nourrice courants faibles RJ45 tous les 10 mètres.
- Gaines verticales disponibles et locaux prévus à chaque étage sur partie commune.
- Câblage en faux planchers avec boîtiers (connecteurs) pour recevoir ultérieurement une nourrice courants forts pour 10 mètres. Fourniture du courant prévu depuis poste privatif par gestionnaire privé.
- Eventuellement pré-câblage VDI catégorie 6 classe E.

Sûreté/sécurité :

Le bâtiment peut éventuellement être équipé d'un système de contrôle d'accès et de vidéosurveillance pour accéder aux parties privatives.

Dans le cas où il n'y aurait pas de système d'accès en place, celui-ci devra être installé.

Le système de sécurité incendie en place est de Catégorie A avec un équipement d'alarme de type 1. Le bâtiment est pourvu d'une détection d'incendie automatique (pour les bureaux seules les circulations sont protégées).

C - Revêtements de sols :

Moquette + plancher technique

Les bureaux sont revêtus de moquette.

D - Sanitaires:

Le bloc sanitaire est équipé d'une cabine mixte et d'un espace lavabo accessible aux personnes handicapées.

2.2.4 Contenu des offres des entreprises et du prix

Les offres des entreprises sont réputées complètes. Les travaux décrits au chapitre suivant le sont de façon indicative et informative. L'entreprise ne pourra pas faire de réclamation sur son prix en cas d'omission, d'oubli ou même d'incompréhension. Les prestations décrites s'entendent toutes sujétions comprises. Il est de la responsabilité de l'entreprise ou du groupement de prévoir tous les travaux nécessaires au bon fonctionnement des installations et des équipements.

Si elles le souhaitent, les entreprises ont la possibilité de poser des questions via la plateforme si elles veulent avoir des précisions sur des éléments du marché. Les questions devront être posées au plus tard 10 jours avant la date de remise des offres. Les réponses seront mises en ligne pour garantir l'équité et permettre que toutes les entreprises qui ont retiré un dossier aient le même niveau d'information et de connaissance du projet.

2.2.5 Description des travaux à réaliser dans la tranche ferme

Chapitre n°0 : Travaux de protection et état des lieux avant travaux:

▪ Travaux à réaliser :

Les travaux devant être réalisés dans un immeuble en activité, l'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection de ses occupants en plus de la protection de ses ouvriers.

Un état des lieux avant travaux sera réalisé avec le représentant du propriétaire, le maître d'œuvre de l'opération et le maître d'ouvrage. L'état des lieux se fera en présence d'un huissier : la prise en charge financière de l'huissier revient à l'entreprise adjudicatrice. Le coût de cette intervention est donc réputée être comprise dans l'offre de l'entreprise.

Tous les accès et les livraisons de matériels et de matériaux devront se faire par les escaliers de l'immeuble. Les ascenseurs ne pourront être utilisés pour approvisionner le chantier. Aucune exception ne sera admise et l'entreprise supportera les conséquences financières des dégradations occasionnées des cabines ascenseurs en cas de non-respect de cette règle.

Les escaliers utilisés pour l'approvisionnement du chantier seront protégés. Les murs seront eux-aussi protégés. L'entreprise mettra en œuvre les matériaux adaptés et nécessaires à la protection des ouvrages : plaques d'isorel, contre plaqués, bâches, films polyane, Etc...

Chapitre n°1 : Travaux de dépose des revêtements de sols :

- *Travaux à réaliser au 3^{ème} étage (sur locaux libres uniquement) et au 1^{er} étage*

Dans le cadre des travaux préparatoires, l'entreprise procédera à la dépose des dalles de moquettes existantes. Ces moquettes sont neuves et ont été posées à la poisse.

Les dalles de moquette déposées seront mises en tas au fur et à mesure du chantier et évacuées en une fois pour mise en décharge. La manutention des dalles de moquettes déposées se fera obligatoirement par l'escalier de service. L'entreprise aura la charge de la protection des parties communes.

Le prix comprend, la dépose des dalles de moquette, la mise en tas, l'évacuation, le transport et la mise en décharge des dalles de moquette, y/c l'acquittement des droits de mise en décharge.

Chapitre n°2 : Travaux de pose des revêtements de sols :

Normes et règlements applicables :

Les travaux devront être réalisés dans le respect des normes et règlements applicables, notamment (liste non exhaustive) :

- Les Normes NF EN 548, et suivantes relatives aux revêtements de sols résilients ou normes équivalentes
- La norme NF EN 1307 ou équivalente
- DTU 53.1, relatif aux revêtements de sols textiles
- DTU 53.2, relatif aux revêtements de sols PVC collés
- Les Normes NF UPEC ou équivalentes

Type de revêtements :

L'entreprise ne mettra en œuvre que des revêtements conformes au classement européen NF EN 1307. La moquette sera de classe 23/32 LC2 et supportera le passage de chaises à roulettes A. Tous les produits utilisés et mis en œuvre devront avoir reçu un marquage CE.

Seuls les espaces cafétéria seront revêtus de lames de PVC collées, toutes les autres pièces seront recouvertes de moquette velours Boléro des Ets Balsan référence 970 dito existant.

Travaux à réaliser :

Les revêtements de sol seront collés en plein suivant les recommandations du fabricant (colle vinyle ou autre). La moquette sera collée sur sol plan, rigide et sain conformément au DTU53.1 avec fixateur spécial dalles plombantes amovibles. Le point de démarrage de la pose sera situé vers le centre de la pièce. L'entreprise vérifiera le sens de pose avec la flèche dessinée sur le dossier des dalles.

Chapitre n°3 : Travaux de pose de cloisons démontables :

Normes et règles applicables :

Les travaux devront être réalisés dans le respect des normes et règlements applicables, notamment (liste non exhaustive) :

- Le DTU 35.1, dans sa version d'octobre 2001, relatif aux cloisons amovibles et démontables
- Le DTU 39 P1-1, dans sa version d'octobre 2006, relatif aux travaux de miroiterie

Type de cloisons à utiliser :

Les cloisons à poser sont de 2 types :

- Des cloisons vitrées toutes hauteurs, notamment pour les cloisons situées en second jour (voir plans annexés au marché)
- Des cloisons en plaque de bois à parement mélaminé décor : les cloisons seront posées sans couvre-joints (cloisons à joints creux). L'entreprise veillera à proposer de produits dont les choix seront suffisamment larges en termes de couleurs et de revêtement décor. Les mélaminés seront traités anti griffe.

Les cloisons et portes devront avoir les caractéristiques techniques suivantes :

- Les ossatures seront en aluminium anodisé gris, y compris les huisseries, poteaux de départ, poteaux d'angle droit ou poteaux 3D : l'entreprise veillera cependant à retenir une gamme proposant en standard plusieurs coloris disponibles sans suppléments de coûts.
- Toutes les cloisons pleines devront être isolées par laine de verre haute densité ép 45mm
- Les châssis vitrés seront réalisés en double vitrage 6+6mm feuilleté toute hauteur
- Les portes seront choisies à âme pleine et revêtues d'un revêtement stratifié de couleur hêtre: les portes seront toute hauteur et en 930mm de large pour les portes simples et en 2 vantaux de 830mm pour les portes doubles. Les portes seront toutes équipées de serrures avec canon européen et chaque porte devra être livrée avec 3 clefs. Un organigramme complet pour la gestion des clefs et des canons sera remis à l'entreprise avant le démarrage des travaux. L'entreprise devra s'y conformer.
- Toutes les portes seront équipées de bec de canne en INOX brossé
- Toutes les portes seront équipées de butées : les butées seront en INOX et fixées au sol
- Toutes les cloisons devront être équipées de barrières phoniques installées dans le plénum de faux plafond et dans le faux plancher. Les barrières phoniques devront être réalisées en panneau de laine de roche volcanique ép 80mm revêtues sur chaque face d'un complexe aluminium type Soundstop 30db de chez ROCKFON ou équivalent : la barrière phonique mise en œuvre devra avoir un indice d'affaiblissement acoustique $R_w(C;C_{tr})=30(-2;-6)$ dB

Les cloisons et portes devront avoir les caractéristiques acoustiques suivantes :

- Les cloisons pleines avoir un affaiblissement acoustique R_w de 48dB minimum
- Les cloisons vitrées avoir un affaiblissement acoustique R_w de 39dB minimum
- Les portes en bois pleine avoir un affaiblissement acoustique R_w de 31dB minimum

Vitrophanie :

Toutes les cloisons vitrées seront recouvertes de vitrophanie standard catalogue (lignes ou carrés ou dépoli progressif)

Le choix du type de revêtement décor et les teintes seront proposées sur catalogue par l'entreprise adjudicataire du marché lors de l'attribution du marché.

Travaux à réaliser :

Après pose des nouveaux revêtements de sol, l'entreprise procédera à la pose des cloisons démontables. L'entreprise veillera à respecter la pose des cloisons **APRES** la pose du nouveau revêtement de sol mis en place afin de permettre des déplacements ultérieurs de cloisons sans qu'il ne soit nécessaire de reprendre les revêtements de sol.

La pose du nouveau cloisonnement respectera les plans fournis en annexe au CAHIER DES CHARGES. La pose comprend la fourniture des cloisons pleines et vitrées, des pare close, des couvre joints, des poteaux de départ et d'arrivée, des poteaux d'angles, des portes et de tous les accessoires nécessaires à la pose des cloisons.

L'entreprise adjudicataire du marché travaux proposera à l'attribution du marché ses catalogues de revêtement décor pour les cloisons, et les traitements de vitrage : verre clair, verre dépoli, verre dépoli progressif, vitrophanie.

Chapitre n°4 : Travaux de maçonnerie et plâtrerie :

Normes et règles applicables :

Les travaux devront être réalisés dans le respect des normes et règlements applicables, notamment (liste non exhaustive) :

- Le DTU 25.41 pour les travaux de maçonnerie

Type de cloisons et faux plafonds à mettre en œuvre :

Les cloisons à mettre en œuvre seront d'épaisseur 98mm constituées de 2 montants accolés 48mm d'entraxe 600mm avec 2 plaques de plâtre 13mm sur chaque face et posées à joints décalés et isolant en laine minérale ép 48mm entre les plaques ; les cloisons devront avoir un coefficient d'affaiblissement acoustique R_w de 49dB minimum.

Au niveau des faux plafonds, les travaux comprennent la fourniture et la mise en œuvre de plafonds non démontables, à joints non apparents, constitué d'une plaque de plâtre hydrofuge 13mm vissée sur ossatures métalliques perpendiculaire aux plaques et suspendue par suspentes pour planchers béton, compris finition des joints entre plaques par bandes et enduit spécial et isolation minérale dans le plénum.

Travaux à réaliser :

Les cloisons ép98mm sont à créer pour réaliser les cloisons entre les salles de réunions au R+3, au niveau de l'espace douche à créer au R+3 ainsi que pour re-cloisonner les espaces existants. Les faux plafonds sont à créer dans l'espace douche uniquement. Les travaux comprennent la fourniture et pose des plaques et des rails et montants M48, les vis TTPC, la fourniture et pose des joints par bande et l'enduit.

Chapitre n°5 : Travaux de peintures :

Normes et règlements applicables :

Les travaux devront être réalisés dans le respect des normes et règlements applicables, notamment (liste non exhaustive) :

- La norme NF T 30-608 relative aux travaux de peintures et enduits de peintures pour travaux intérieurs ou équivalent
- DTU59.1 relatif aux travaux de peinture des bâtiments

Travaux à réaliser :

L'entreprise procèdera à la remise en peinture complète des nouveaux locaux au R+1 et R+3, à la remise en peinture uniquement des circulations existantes des bureaux déjà aménagés au R+3 et R+4. Les travaux consistent à lessiver les supports, à reboucher les trous éventuels, à appliquer une couche d'impression et 2 couches de peinture en finition. La teinte pour les murs sera le BLANC LUHON des Ets Seigneurie.

Les plafonds seront peints en blanc Pur des Ets Seigneurie

Chapitre n°6 : Travaux d'électricité Courants Forts et Faibles :

Normes et règlements applicables :

Les travaux d'électricité devront être réalisés dans le respect des normes et règlements applicables, notamment (liste non exhaustive) :

- La norme NF C 15-100
- La norme NF C 14-100

Après travaux, l'installation fera l'objet d'un Contrôle Electrique Final, à la charge du maître d'ouvrage. L'entreprise réalisera tous travaux nécessaires en vue de l'obtention du rapport du bureau de contrôle sans réserves.

Type de matériels à utiliser :

Tous les produits mis en œuvre devront être marqués NF et CE. L'installation sera assurée par des équipements LEGRAND ou équivalent programme mosaïque.

Travaux à réaliser :

Les bureaux étant équipés d'un faux plancher, tous les passages de câbles seront réalisés en faux plancher technique. Les travaux décrits comprennent la fourniture et la pose des équipements, les travaux de tirage de câbles et de raccordements, les modifications et ajouts de départs dans les TGBT sur les paliers en gaine technique. L'entreprise adjudicataire veillera à respecter les équilibrages des phases, les arrivées étant en triphasé.

Travaux courants faibles :

L'installation VDI sera réalisée en catégorie 6^E. L'entreprise adjudicataire du marché aura la charge de la fourniture et pose des câbles, de la connectique, de la fourniture et de la pose d'une baie 42U dans le local informatique situé au 4^{ème} étage. L'entreprise devra obligatoirement remettre en fin de chantier et pour la réception, un classeur de tests des liaisons RJ45, avec mesure de pertes, de débit, Etc... pour chaque ligne.

Il sera installé 3 prises RJ45 par poste de travail. Les prises RJ45 seront livrées sur nourrices de type LEGRAND réf 534 96. Les plateaux comptent 133 postes de travail.

Il sera installé 4 prises RJ45 par salle de reprographie.

En dehors des bureaux, les salles de réunion seront équipées d'une prise RJ45 par personne. Il y a :

- Au R+1 : une salle de réunion 50 personnes, une salle de réunion 16 personnes, une salle de réunion 8 personnes
- Au R+3 : 2 salles de réunion 10 personnes, une salle de réunion 16 personnes

L'entreprise prévoira le déplacement des dalles de faux planchers pour le passage des câbles. L'entreprise intégrera dans son prix le nommage des prises RJ45 et le repérage et les reportera sur le plan de recollement à fournir dans le DOE.

Enfin, il sera tiré 3 câbles RJ45 catégorie 6^E entre le local informatique existant du R+4 et le local informatique à aménager au R+1. Les câbles chemineront dans la gaine technique courant faible en parties communes et seront repérés dans la gaine technique et protégés mécaniquement par un fourreau métallique souple recouvert de PVC type gaine MSB. Dans la gaine technique, le repérage des câbles et de la gaine MSB se fera avec des portes étiquette de LEGRAND Duplix ou équivalent.

Travaux courants forts :

D'un point de vue des courants forts, l'entreprise prévoira les travaux suivants :

- la fourniture et la pose de 4 prises de courant par poste de travail (sur nourrice en faux plancher de type LEGRAND réf 534 01)
- la fourniture et la pose de 4 prises de courant par salles de reprographie
- la fourniture et la pose de 18 PC dans le local informatique au R+1
- la fourniture et la pose d'une prise de courant par personne dans chaque salle de réunion + 2 prises supplémentaires en réserves
- la fourniture et la pose de prises de courant dans les circulations pour le ménage et l'entretien : l'entreprise installera une prise de courant tous les 10 mètres linéaires dans les circulations
- le tirage des câbles en faux-plancher entre les tableaux et les prises et les boîtiers de dérivation
- les ajouts de départs et disjoncteurs dans les TGBT
- les modifications et les déplacements d'éclairages en faux plafond et dans les circulations suite à la mise en œuvre des cloisons : la commande d'éclairage de chaque bureau se fera de façon indépendante : pour ce faire, l'entreprise modifiera l'installation existante et

mettra dans chaque bureau ou sur chaque open space des détecteurs de présence raccordés à des modules de temporisation réglables. Le matériel mis en place sur la précédente tranche de travaux est LEGRAND détecteur autonome ECO 2 Réf 488 07 avec le configurateur Réf 882 35. Le système LEGRAND est couplé avec les détecteurs de présence à un canal BEG gamme LUXOMAT PD2M.

- La modification et le déplacement des interrupteurs à chaque fois que nécessaire
- La fourniture et la pose de Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité
- L'équipement complet des salles cafétéria : création, pour chaque cafétéria, de 5 prises de courant en crédence, d'une prise de Force pour un Four, pour une plaque à induction, d'une prise de courant pour un four micro onde, d'une prise de courant pour un lave-vaisselle, d'une prise de courant pour un réfrigérateur, d'une arrivée électrique en faux plancher pour la mise en place d'une pompe de relevage pour l'évacuation des eaux usées
- La découpe ponctuelle des dalles de faux planchers pour le passage des câbles.

Chapitre n°7 : Travaux de climatisation du local informatique au R+1 :

Normes et règlements applicables :

Les travaux d'électricité devront être réalisés dans le respect des normes et règlements applicables, notamment (liste non exhaustive) :

- La norme NF C 15-100
- La norme NF C 14-100

Après travaux, l'installation fera l'objet d'un Contrôle Electrique Final, à la charge du maître d'ouvrage. L'entreprise réalisera tous travaux nécessaires en vue de l'obtention du rapport du bureau de contrôle sans réserves.

Type de matériels à utiliser :

Dans le cadre des travaux à réaliser, compte tenu du fait que le local informatique situé au 1^{er} étage se trouve à proximité du ministère, l'installation d'une unité extérieure est impossible, il est demandé d'utiliser un système de climatisation sans unité extérieure d'une puissance frigorifique de 3500 Watts et d'une puissance calorifique de 3600 Watts de type Tandem Professionnel 12000P de chez McQuay ou équivalent.

Le matériel à mettre en œuvre sera de classe A, le gaz sera du R410A.

Les évacuations des condensats se feront dans le local ménage situé derrière la cloison du local informatique à créer au R+1

Tous les produits mis en œuvre devront être marqués NF et CE

Travaux à réaliser :

Les travaux à réaliser sont les suivants :

- Fourniture et pose d'une unité intérieure murale d'une puissance frigorifique 3500 Watts
- Alimentation par câbles type U1000RO2V3G2,5mm

- Fourniture et pose de d'un disjoncteur monophasé 16A + Vigi 30mA dans tableautin (tableau à fournir et poser)
- Evacuation des condensats
- Mise en service et essais de l'installation

Chapitre n°8 : Travaux de plomberie :

Normes et règlements applicables :

Les travaux de plomberie devront être réalisés dans le respect des normes et règlements applicables, notamment (liste non exhaustive) :

- Le DTU 60.2 relatif aux travaux d'évacuation des eaux usées
- Le DTU 60.3 relatif aux travaux de canalisations en PVC
- Le DTU 60.5 relatif aux travaux de distribution d'eau froide et chaude sanitaire

Type de matériels à utiliser :

Les réseaux de distributions d'eau chaude et froide seront réalisés en cuivre, les raccords et soudures seront réalisés à la brasure. Les réseaux devront impérativement passer soit en faux plancher, soit en faux plafond : aucun réseau ne devra être posé en apparent.

Travaux à réaliser :

Les travaux à réaliser dans les locaux cafétérias sont les suivants :

- Fourniture et pose d'un chauffe bains instantané dans chaque cafétéria : les travaux comprennent la fourniture et la pose du chauffe bain, la fourniture et la pose du groupe de sécurité, l'alimentation en EF, la création du réseau d'évacuation du groupe de sécurité par tuyaux PVC Diam 32mm
- Création d'une arrivée EF pour le lave-vaisselle dans chaque cafétéria équipée d'une vanne d'arrêt ¼ de tour
- Création d'une arrivée EF pour l'alimentation de la machine à café dans chaque cafétéria équipée d'une vanne d'arrêt ¼ de tour
- Création d'une arrivée EF et d'une arrivée EC dans chaque cafétéria au niveau de l'évier et dans l'espace préparation équipée sur chaque arrivée d'une vanne d'arrêt ¼ de tour
- La création du réseau d'évacuation des eaux usées en PVC Diam 40mm et la fourniture et pose d'une pompe de relevage silencieuse type SFA si nécessaire pour raccordement aux évacuations d'EU, le raccordement des EU à la descente de l'immeuble, y/c la pose de culotte si nécessaire dans les gaines techniques

NB : la gestion des coupures d'eau est à la charge de l'entreprise en relation avec l'entreprise assurant la gestion du site.

Chapitre n°9 : Travaux d'aménagement de cafétéria :

Type de matériels à utiliser :

L'entreprise choisira les meubles de cuisine en KIT chez IKEA ou équivalent dans la gamme ADEL si les matériaux sont pris dans la gamme IKEA. Les travaux comprennent la fourniture et la pose des éléments et des accessoires : boutons de portes, charnières, plinthes, Etc...

Les travaux décrits dans le présent chapitre concernent les 2 cafétérias

Travaux à réaliser :

Les travaux décrits dans le présent chapitre concernent les 2 cafétérias

Les travaux à réaliser dans le cadre du marché sont les suivants :

- Fourniture et pose d'un meuble bas sous évier largeur 1200mm
- Fourniture et pose d'un meuble bas avec tablettes intérieures largeur 1200mm
- Fourniture et pose de 2 meubles hauts largeur 1200mm avec tablettes
- Fourniture et pose d'un évier INOX 2 bacs + égouttoirs
- Fourniture et pose d'un mitigeur à cartouches céramiques type HANS GROHE
- Fourniture et pose d'un plan de travail en stratifié ép 38mm de 650x3000mm
- Fourniture et pose d'une crédence en stratifié ép 8mm de 600x3000mm
- Fourniture et pose d'accessoires divers nécessaires à la pose de la cuisine (boutons de portes, poignées, plinthes, charnières, champs, joints au pourtour de la crédence, Etc...)

NB : la fourniture et la pose des équipements de cafétérias et espace préparation ne sont pas compris dans le marché (machines à café, machines à laver, réfrigérateurs et tout autre électroménager)

Chapitre n°10 : Travaux d'aménagement de la salle de douche au R+3 :

La douche qui sera aménagée devra permettre l'accès aux personnes à mobilité réduites.

Les matériaux et équipements à mettre en œuvre sont les suivants :

Equipements sanitaires :

Les références citées ci-après proviennent du catalogue CEDEO 2012. Les références sont citées à titre d'exemple. L'entreprise pourra, si elle le souhaite, proposer des références équivalentes en justifiant ces équivalences par la présentation des fiches produits.

- Le receveur sera le modèle KINESURF de KINEDO (page 116 du catalogue) en dimension 80x120cm
- La paroi de douche sera le modèle DOMINO de chez ALTERNA en 120cm de large (page 134 du catalogue)
- Le mitigeur de douche et la barre de douche seront le combiné RAINDANCE SELECT 150 de chez HANSGROHE (page 156 du catalogue)
- Le plan vasque sera la vasque VERO de chez DURAVIT en faïence blanche sur piétements métal chromé (page 92 du catalogue CEDEO)

- La robinetterie de vasque (2 mitigeurs sur vasque VERO) sera le modèle LOOP de chez NOBILIS (page 106 du catalogue CEDEO)
- Un miroir vertical au-dessus de la vasque VERO
- Un ballon eau chaude sanitaire de 200 litres vertical à résistance stéatite de marque ATLANTIC ou équivalent.

Revêtements de sols et murs:

Les références citées ci-après le sont à titre d'exemple. L'entreprise pourra, si elle le souhaite, proposer des références équivalentes en justifiant ces équivalences par la présentation des fiches produits.

- Au sol dans les locaux douches : modèle TEXLINE CARREAUX de chez Gerflor réf 0836
- Aux murs dans la douche uniquement (carrelage toute hauteur) : carreaux de gré cérame blanc mat rectifié dimension 30x60cm
- Porte d'accès à la douche : porte pleine plane en bois exotique équipée de serrure et béquille
- Un sèche-serviettes électrique chromé vertical

Travaux à réaliser :

Les travaux à réaliser pour la création de la douche sont les suivants :

- Le montage d'une cloison toute hauteur en carreaux de plâtre traité hydrofuge pour délimiter l'espace douche de l'espace lavabo-vasque.
- La fourniture et la pose d'une porte d'accès à la douche plane et pleine équipée d'une béquille, d'une serrure et d'une butée de porte.
- La fourniture et la pose d'un bac de douche extra plat : les travaux comprennent la dépose éventuelle des dalles de plancher technique, la création d'un socle de douche maçonné si nécessaire, le raccordement des eaux usées aux évacuations existantes
- la fourniture et la pose d'un BECS 200 litres vertical à résistance stéatite : les travaux comprennent la fourniture, la pose, la mise en œuvre du groupe de sécurité, l'alimentation électrique du ballon, les arrivées en cuivre pour alimentation en eau du BECS, les réseaux de distribution eau chaude et eau froide de la colonne de douche et des mitigeurs de vasque, d'une manière générale, tous travaux nécessaires à l'installation.
- La fourniture et la pose de la vasque suspendue et de son piètement. Les travaux comprennent les percements et les fixations murales, les raccordements aux alimentations eau chaude et eau froide, la fourniture et la pose des mitigeurs, la fourniture et la pose d'une bonde et siphons chromés, ainsi que la pose d'un rang de carrelage au-dessus de la vasque pour éviter les projections d'eau aux murs
- La fourniture et la pose du carrelage dans la douche ; l'entreprise mettra en œuvre une étanchéité sous carrelage y compris sur la cloison en carreaux de plâtre hydrofuge.
- La fourniture et la pose à la colle flex du carrelage mural dans la douche y compris réalisation des joints de mortiers avec adjuvant hydrofuge.
- Fourniture et pose du revêtement PVC au sol
- La mise en peinture finition satinée blanc lessivable des murs et plafonds

- Au niveau électrique, l'entreprise assurera la fourniture et la pose d'éclairage des pièces d'eau classe IP65 sur une base de 200.00€ HT par luminaire (3 luminaires à prévoir), la fourniture d'une prise type prise rasoir, les arrivées et les protections pour la fourniture et la pose du radiateur sèche serviettes.

Chapitre n°11 : Travaux d'aménagement du local vestiaire du R+3 :

Préambule et explications :

L'ESMA, de par la nature de ses activités, est amené à recevoir quotidiennement des participants et des visiteurs qui viennent de l'Europe entière. Dans ce cadre, les visiteurs arrivent avec leurs bagages qu'ils doivent pouvoir entreposer dans le local vestiaire bagagerie.

Type de matériaux à utiliser et description des aménagements à faire:

L'aménagement du vestiaire bagagerie sera réalisé à partir de panneaux de particules de 22mm d'épaisseur haute densité revêtues sur chaque face et sur les champs d'une feuille décorative imprégnée de résine mélamine type PANOPREY ou équivalent, classement au feu M2. Les joues intérieures des panneaux seront pré-percées pour la mise en œuvre de taquet : la largeur des rangements sera de 1mètre par module, de 2,50 mètres de haut et de profondeur comprise entre 55 et 65cm. Les tablettes devront supporter une charge de 50kg chacune, les champs des tablettes seront obligatoirement arrondis. Les tablettes seront posées sur taquets métalliques chromées. L'installation devra permettre le déplacement aisé des taquets et de tablettes pour permettre la modularité des aménagements intérieurs.

La partie supérieure des rangements sera équipée de tringles escamotables équipée d'une barre de préhension chromée: chaque tringle devra supporter au minimum 10kg : la tringle sera en aluminium ou en acier chromé, les bras de la tringle escamotable seront en aluminium ou en acier ou en ABS. (voir schéma et photographie de principe ci-après). Il sera par ailleurs mis en œuvre des tringles fixes pour l'accrochage de manteaux. L'entreprise aura la charge de la fourniture de 150 cintres en bois équipé d'un crochet chromé.

Dans le cadre des aménagements, l'entreprise prendra en compte la répartition suivante des aménagements : 1 colonne manteaux avec penderie fixe et tablette pour 3 colonnes équipées de 2 tablettes et tringle escamotable. Le mobilier ne sera pas équipé de portes. Chaque colonne sera équipée d'un spot équipé d'une ampoule LED 3,2Watts pour permettre l'éclairage des niches hautes. Les travaux de fourniture, de pose et de raccordement des spots et des ampoules à LED sont compris dans le marché.

Les entreprises pourront s'inspirer du vestiaire réalisé au R+5 pour établir leurs offres

Travaux à réaliser :

Les travaux à réaliser consistent à aménager, suivant le descriptif ci-dessus les 3 cloisons, sur l'ensemble de leur longueurs, qui constituent le local vestiaire bagagerie, soit environ 16 mètres linéaires de mobilier (16 éléments de 1 mètre de large). Les travaux de découpe, d'ajustement sont compris au marché y/c la fourniture de la petite quincaillerie nécessaire à l'exécution des travaux.

Chapitre n°12 : Travaux de fourniture et pose de baies de brassage et travaux de brassage :

Type de matériels à utiliser :

Les baies de brassage à mettre en œuvre sont des baies 42U de chez LEGRAND réf Baie LCS 19'' Métal 42 U réf 463 19 chez Legrand équipées d'une porte galbée réversible en verre de sécurité sérigraphié. Les baies à fournir sont au nombre de 2. Elles seront équipées de panneaux de brassage équipé droit cat 6 réf 335 62 de chez Legrand.

Travaux à réaliser :

Dans le cadre de son offre, l'entreprise devra assurer les prestations suivantes :

- la fourniture et la pose de 2 baies 42U
- la fourniture et la pose de panneaux de brassage équipé droit 19'' 1 U cat 6 FTP
- le brassage de la baie, l'étiquetage et le repérage des prises

Chapitre n°13 : Travaux de fourniture, pose et équipement et configuration d'un système complet AUDIO et VIDEO au R+1:

Type de matériels à utiliser :

- microphone délégué de type BOSCH CCS-Dx CCS unité délégué par personne
- microphone CCS-CMx CCS Unité président
- les unités d'alimentation et de contrôle CCS-CU
- Video projecteurs Optoma HD86 - DLP - Full HD - 1600 Lumens - Contraste ANSI 50000:1 - Focale Courte

Pour les projecteurs, un grand soin sera pris dans le choix des focales pour permettre un positionnement efficace des projecteurs par rapports aux écrans. Le modèle proposé est cité à titre indicatif. L'entreprise aura la possibilité de proposer un modèle équivalent sur présentation des fiches techniques.

Les hauts parleurs seront encastrés dans les faux plafonds existants, leur mise en sécurité par chaîne au plafond sera conforme aux règles de l'art et de sécurité en vigueur.

Travaux à réaliser :

Pour la salle du R+3 de 50 personnes :

L'entreprise assurera la fourniture et la pose des équipements, les raccordements et la configuration des équipements. La salle de réunion de 50 personnes au R+3 devra être équipée de la façon suivante :

- 2 video-projecteurs fixes avec projection sur les cotés
- 2 écrans blancs motorisés de largeur minimum 3.00m.
- Système de hauts parleurs encastrés au plafond

Système de micro, un par personne de type BOSCH CCS-Dx CCS unité délégué par personne et un microphone CCS-CMx CCS Unité président.

Chapitre n°14 : Création du réseau WIFI :

Préambule et explications :

La mise en place d'un réseau WIFI servira aux visiteurs de l'ESMA et devra leur permettre de se connecter à internet pour leur permettre de recevoir ou d'envoyer des mails, ou de se connecter à un moteur de recherche. En aucun cas, le réseau WIFI ne permettra l'accès à l'intranet de l'ESMA.

Travaux à réaliser :

Dans le cadre des travaux, l'entreprise réalisera uniquement les liaisons RJ45 vers les routeurs WIFI. La fourniture des routeurs est à la charge de l'ESMA. L'entreprise assurera la pose des routeurs aux emplacements prévus sur les plans.

Chapitre n°15 : éléments de sécurité incendie:

Le titulaire fournira et posera deux plans d'évacuation par niveau conformes à la réglementation. Il fournira aussi le nombre d'extincteurs conformes à la réglementation.

Chapitre 16 : Contrôle d'accès et vidéo surveillance des accès et vidéophone:

L'entreprise assurera la fourniture et la pose des lecteurs à badge tels que repris sur les plans

Les accès aux plateaux de bureaux se feront par badge. Le titulaire devra prévoir un système compatible avec le système d'accès actuel, ALWIN d'Alcea pour tous les lecteurs à badge à poser dans le cadre du marché de travaux.

Le titulaire devra au titre du marché :

- la fourniture et la pose du matériel : voir nombre et implantation des lecteurs sur les plans joints. L'entreprise fournira dans le cadre de son marché 10 lecteurs de badges supplémentaires.
- la fourniture, la pose et le raccordement des caméras
- la fourniture, la pose et le paramétrage d'un enregistreur numérique : l'enregistreur devra posséder un disque dur permettant le stockage des données pendant une durée minimum de 7 jours pour l'ensemble des caméras pour une vitesse d'enregistrement de 25 images par seconde : l'enregistrement vidéo devra se faire en continu. Le matériel devra être équipé d'interfaces RS-485 pour piloter des dômes motorisés.
- le lecteur/enregistreur devra permettre une lecture avec avance rapide jusqu'à 64 fois la vitesse normale pour permettre une consultation aisée et rapide des enregistrements vidéo.

- La fourniture et la pose d'un écran de contrôle 24".
- l'installation, paramétrage du matériel, tests et mise en service
- La fourniture de 200 badges
- La fourniture et la pose et/ou le remplacement des gâches d'ouverture de portes compatible avec le système mis en place.

Par ailleurs, le titulaire mettra en œuvre un système de vidéosurveillance des accès. La matériel à mettre en œuvre sera le même que l'existant, à savoir les caméras Flexidome de chez BOSCH. Chaque accès depuis les parties communes sera contrôlé par caméra : les images seront enregistrées et stockées pendant 7 jours. La consultation des vidéos devra être rendu possible par un accès par mot de passe via l'intranet ESMA. L'entreprise devra la fourniture, la pose des équipements ainsi que leur paramétrage.

L'entreprise mettra en place un vidéophone pour l'accès au R+1 avec report à l'accueil du R+5 : le système sera constitué d'une platine en partie commune encastrée de type JFDVF

Enfin, l'entreprise devra, au titre du marché, relier les caméras existantes au nouveau système d'enregistrement. L'écran de contrôle sera positionné à l'accueil sur poste écran dédié au R+5 au niveau de la banque d'accueil

Chapitre n°17 : déménagement des bureaux:

Dans le cadre de son marché, l'entreprise aura à déplacer les cartons de bureaux préparés par les collaborateurs ESMA pour les replacer (sans les vider) sur les nouveaux postes de travail (entre le R+1 et le R+6).

L'entreprise aura aussi la charge de débrancher les postes de travail préalablement éteints et sauvegardés par les équipes ESMA pour les replacer sur les nouveaux postes de travail et de les rebrancher.

Dans le cadre de cette opération, l'entreprise fournira avant le déménagement tous les cartons nécessaires à la mise en carton, par les salariés ESMA, ainsi que les marqueurs et étiquettes pour pouvoir marquer la destination des cartons et des postes de travail. Le nommage des cartons et les plans de destination des cartons sera fourni par ESMA et la maîtrise d'œuvre à l'entreprise.

Le travail de l'entreprise consistera avant tout en un travail de manutention.

Chapitre n°18 : tenue du chantier et nettoyage général de fin de chantier:

Dans le cadre des travaux, l'entreprise devra le nettoyage quotidien du chantier. L'entreprise mettra aussi en œuvre toutes les dispositions nécessaires afin d'empêcher que les poussières ne se propagent au niveau des parties communes de l'immeuble. Les poussières, seront aspirées au fur et à mesure du chantier.

L'entreprise mettra en place des sas avec doubles bâches poliane par exemple pour empêcher la propagation de la poussière.

Les gravats seront évacués au fur et à mesure de l'avancement du chantier : l'entreprise devra évacuer ces gravats par les escaliers de service (évacuation par ascenseurs interdits). L'évacuation se fera le matin tôt pour ne pas gêner les occupants de l'immeuble.

En fin de chantier, l'entreprise doit un nettoyage général : ce nettoyage devra permettre à ESMA d'emménager dans les nouveaux locaux sans avoir à faire appel à une entreprise de nettoyage spécialisée. Les sols seront aspirés, les vitres nettoyées, les sanitaires nettoyées et désinfectés, les murs exempts de poussières de chantier, les éclairages aspirés, les poignées de portes, les portes et les cloisons démontables lavées.

En cas de non-respect de ces directives, les frais de nettoyage occasionnés pour faire appel à une entreprise spécialisée seront déduits du décompte général définitif de l'entreprise.

Chapitre n°19 : documentation finale :

Le contenu du DOE à remettre par l'entreprise titulaire du marché en fin de travaux est le suivant :

- Plan des fluides : eau, électricité courant faible et courant fort, évacuations
- Plans de câblages
- Plan d'implantation des cloisons
- Plans d'aménagement des locaux avec le mobilier
- Plan de sécurité et d'évacuation du bâtiment

Les DOE seront remis en 4 exemplaires papiers et 4 exemplaires sur CD-Rom. Les plans sur CD-Rom seront au format PDF et DWG. Le titulaire du marché veillera à gérer des calques permettant de geler et dégeler les informations nécessaires à la bonne compréhension des plans et créera un calque par nature d'informations.

2.2.6 Descriptif des travaux à réaliser dans la tranche conditionnelle

Chapitre n°1 : Travaux de remplacement des murs mobiles :

Normes et règles applicables :

Les travaux devront être réalisés dans le respect des normes et règlements applicables, notamment (liste non exhaustive) :

- Le DTU 35.1, dans sa version d'octobre 2001, relatif aux cloisons amovibles et démontables

Type de mur mobile à mettre en œuvre :

Les murs mobiles devront avoir les caractéristiques suivantes :

- Avoir un coefficient d'affaiblissement acoustique R_w de 51dB minimum.
- Permettre le stockage à l'une ou l'autre des extrémités du rail
- Ne pas nécessiter de rail de guidage au sol
- Etre équipé d'un rail supérieur en aluminium thermo laqué avec ailettes de 23mm ou cornières clipsables de 12mm pour support de faux plafond
- Etre équipé d'un système de roulement par chariot à billes ou à galets permettant des changements de direction à 90° avec reprise de charge dans les angles
- Permettre un fonctionnement aisé
- Etre équipés de panneaux de parement extérieurs en panneaux de particules de 19mm haute densité revêtues sur chaque face d'une feuille décorative imprégnée de résine mélamine type PANOPREY ou équivalent, classement au feu M2.
- Les panneaux de parement devront être montés sur châssis métallique renforcé interne
Les panneaux de parement devront être démontables : aucune visserie extérieure visible n'est admise.

- Etre équipés de plinthes télescopiques hautes et basses (Pression 120kg/ml et course +/- 25mm) manoeuvrées par manivelle indépendante et permettant d'assurer l'étanchéité acoustique horizontale entre rail et sol.
- Etre équipé d'élément télescopique d'extrémité avec course réglable de 120 à 160mm manoeuvrable par manivelle indépendante et permettant l'étanchéité acoustique verticale du mur mobile, son verrouillage et son déverrouillage.

Travaux à réaliser :

Dans la cadre des travaux, l'entreprise réalisera les travaux suivants :

Il y a en tout 4 murs mobiles à remplacer dans le cadre du marché de travaux :

- Dépose des 4 murs mobiles, évacuation et mise en décharge
- Dépose des systèmes de rails et d'accroche au plafond si nécessaire, suspentes, Etc...
- Dépose des profils de départ et d'arrivée
- Dépose des alimentations électriques si nécessaires
- Dépose des habillages en bois, plaques de plâtre
- Fourniture et pose des nouveaux murs mobiles ayant les caractéristiques techniques indiquées ci-dessus
- Fourniture et pose de tous les accessoires nécessaires à la mise en œuvre des murs mobiles
- Tous travaux de finitions permettant la remise en état après travaux de sols, des murs et des plafonds (habillages, coffrages, remplacement de moquette si nécessaire, remise en peinture, Etc....)

Pour mémoire, ces travaux concernent :

- Un mur mobile au niveau de l'espace buffet au R+5
- Deux murs mobiles dans la grande salle de réunion de 126 personnes au R+5
- Un mur mobile dans la salle de réunion de 28 personnes au R+4

Chapitre n°2 : Travaux de suppression des cloisons au R+4 dans les circulations :

Dans le cadre de la tranche conditionnelle, l'entreprise réalisera les travaux de dépose de la cloison de circulation du 4^{ème} étage et les travaux de remise en état. Compte tenu du fait que cet étage est occupé, il pourra être demandé à ce que l'entreprise intervienne pour réaliser ces travaux lors d'un WE ou en dehors des heures ouvrées de bureau. L'entreprise en tiendra compte dans son approche financière.

Les travaux à réaliser sont les suivants :

- Travaux de protection et réalisation d'un sas
- Dépose de la cloison (cloison CF en BA13 sur ossature) dans la circulation au R+4 (voir plans)
- Dépose des rails, ossatures, et des accessoires de pose des cloisons
- Evacuation des gravats et mise en décharge publique
- Rebouchage des plafonds après dépose
- Remplacement des dalles de moquettes au droit de la cloison déposée
- Réfection complète des murs et plafonds au droit de la cloison déposée
- Remise en peinture des murs et plafond en rapport avec les fonds existants.

2.2.7 Calendrier, organisation, comité de suivi, et livrables du projet

Dans le cadre des travaux, il est impératif que les travaux débutent au plus tard début janvier 2013. Les jalons à respecter (au plus tard) sont les suivants :

- to : notification du marché à l'entreprise ;
- to + 2 semaines : démarrage des travaux au plus tard le 15 janvier 2013 ;
- to + 14 semaines : fin des travaux au plus tard le 15 avril 2013 ;
- to + 15 semaines : implantation du mobilier de l'AEMF ;
- to + 16 semaines : bureaux du 103, rue de Grenelle opérationnels ;

Organisation de la prestation :

Dans le cadre du suivi des travaux, l'AEMF a souhaité se faire assister par le cabinet de Maîtrise d'œuvre abcdomus,

La prestation de travaux sera placée sous la responsabilité du cabinet abcdomus, Monsieur RAVEL et ses équipes. L'équipe de maîtrise d'œuvre sera l'interlocuteur de l'entreprise de travaux.

De manière générale, le Titulaire devra fournir au Maître d'œuvre et à l'AEMF tous les éléments lui offrant :

- une perception claire et complète du déroulement du projet,
- un moyen de suivi des ressources, charges, plannings et de l'avancement des tâches par le prestataire ou ses sous-traitants par l'intermédiaire d'un tableau de bord,
- un contrôle méthodique des étapes contractuelles.

Ces éléments seront actualisés par le Titulaire à chaque réunion de suivi ou sur demande expresse du maître d'œuvre.

Les réunions de suivi décrites ci-après feront l'objet d'un compte-rendu rédigés par le Maître d'œuvre et transmis pour validation au plus tard cinq jours après chaque réunion.

A – REUNION DE LANCEMENT TRAVAUX

Avant le démarrage des travaux, une réunion de lancement sera organisée. Lors de cette réunion :

- les différents intervenants du Titulaire seront présentés à l'équipe projet AEMF, et à son maître d'œuvre
- le planning sera mis en place,
- les premières actions à mener seront définies et planifiées.

B – COMITE DE SUIVI

Un comité de suivi aura lieu toutes les semaines. L'ordre du jour devra être envoyé à l'AEMF par mail au plus tard trois jours ouvrés avant chaque réunion. Y participeront à minima, l'équipe de maîtrise d'œuvre abcdomus, le responsable de projet désigné par l'AEMF ainsi que le responsable désigné par le Titulaire pour la réalisation des travaux.

La réunion permettra de faire le point sur :

- la validation du compte-rendu de la réunion précédente,
- l'avancement du projet,
- le planning du projet,
- les actions en cours et à définir.

C – COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage projet aura lieu tous les mois. L'ordre du jour devra être envoyé à l'AEMF par mail au plus tard trois jours ouvrés avant chaque réunion. Y participeront, à minima, l'équipe de maîtrise d'œuvre abcdomus, le responsable de projet désignée par l'AEMF ainsi que le responsable désigné par le Titulaire pour la réalisation des travaux.

La réunion permettra de faire le point sur :

- la validation du compte-rendu de la réunion précédente,
- les faits marquants de la période écoulée,
- l'avancement des travaux,
- le planning,
- le suivi des risques,
- les actions en cours et à définir.

Elle permettra également de réaliser les arbitrages relatifs à des sujets soulevés en comités de suivi mais ne pouvant être résolus à ce niveau.

Livrables :

Dans le cadre du marché, l'entreprise doit tous les plans d'exécution. Les plans d'exécution seront remis sous format autocad à la maîtrise d'œuvre et au maître d'ouvrage. La maîtrise d'œuvre assurera la mission visa uniquement.

2.4 Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une période de 5 mois.

2.5 Lieu d'exécution du contrat

Le lieu d'exécution des travaux est le suivant:

ESMA
103, rue de Grenelle
75007 Paris

2.6 Documents de référence, normes et règlements applicables

Les travaux devront être réalisés dans le respect des normes et règlements en vigueur, notamment les DTU (Documents techniques Unifiés).

Les accessoires de travaux ou de réalisation de la prestation et le matériel utilisé doivent être estampillés « NF » et être conformes aux normes de la C.E.E. sur la sécurité et l'environnement. Les prestations sont à réaliser conformément à tous les décrets, arrêtés, normes et règlements en vigueur à la date de la remise des offres et dans le respect du code du travail.

Les prestations sont à réaliser conformément à tous les décrets, arrêtés, normes et règlements en vigueur à la date de la remise des offres et dans le respect du code du travail.

Les travaux électriques devront être réalisés dans le respect de la norme NF C 15-100 et NF C 14-100.

Concernant les travaux de maçonnerie, l'entreprise veillera à respecter les DTU suivants :

- DTU 20.1 relatif aux ouvrages de maçonnerie de petits éléments parois et murs

Concernant les travaux de plomberie, l'entreprise veillera à respecter les DTU suivants :

- La série des DTU 60

Concernant les travaux de peinture, l'entreprise veillera à respecter les DTU suivants :

- DTU 59.1 (NF P 74-201-2) dans sa dernière version d'octobre 1994, relatifs aux travaux de peinture en bâtiments.

Concernant les travaux de revêtement de sol souple, et notamment la pose de sols en PVC et moquette, l'entreprise veillera à respecter le DTU suivant :

- DTU 53.1 dans sa version d'avril 2001 et relatif aux travaux de revêtement de sol textile
- DTU 53.2 dans sa version d'avril 2007 et relatif aux travaux de revêtement de sol en PVC collés.

Concernant les travaux de vitrerie, l'entreprise veillera à respecter le DTU suivant :

- DTU 39 dans sa version d'octobre 2006 et relatif aux travaux de vitrerie et de miroiterie et dimensionnement des vitrages

Concernant les planchers techniques, l'entreprise veillera à respecter le DTU suivant :

- DTU 57.1 dans sa version d'avril 1993 et relatif aux planchers surélevés

Concernant les plafonds suspendus sur ossatures, l'entreprise veillera à respecter le DTU suivant :

- DTU 58.1 dans sa version de juillet 1993 et relatifs aux travaux de mise en œuvre de plafonds suspendus sur ossatures

Concernant les travaux de cloisons amovibles et démontables, l'entreprise veillera à respecter le DTU suivant :

- DTU 35.1 dans sa version d'octobre 2001 et de son amendement de septembre 2003 et relatif aux travaux de cloisons amovibles et démontables.

2.7 Prix

2.7.1 Devise de l'appel d'offres

Les prix sont libellés en Euro.

Le formulaire de proposition financière en Annexe VII doit être utilisé pour répondre à cet appel d'offres.

2.7.2 Prix tout compris

Les prix présentés dans la réponse à cet appel d'offres s'entendent tout inclus. Aucun autre coût lié aux services décrits dans ce cahier des charges ne sera remboursé par ESMA.

2.7.3 Révision des Prix

Les prix présentés dans la réponse à cet appel d'offre sont fixes et non sujets à révision pour les contrats conclus lors de la première année d'exécution du contrat.

2.7.4 Coûts liés à la préparation de cet appel d'offres

L'ESMA ne remboursera pas les coûts liés à la préparation et à la soumission de cet appel d'offres. L'intégralité de ces coûts est supportée par les soumissionnaires.

2.7.5 Protocole des privilèges et immunités de Union Européenne

L'ESMA, par défaut, est exempt de taxes et toute redevance. Dans certaines circonstances, l'ESMA peut être remboursée de certaines taxes telles que la TVA, en vertu des articles 3 et 4 portant sur le protocole et les privilèges et immunités de l'Union Européenne.

Les soumissionnaires doivent donc faire leur proposition financière hors taxes et en indiquant le montant de la TVA de manière séparée.

2.7.6 Paiements

La facturation s'effectuera de la façon suivante:

- 5% d'acompte à la commande (5%)
- Par situation mensuelle suivant l'avancement du chantier
- Retenue de garantie de 5% du montant des travaux

Le règlement des factures sera effectué par virement dans le délai de paiement de 45 jours maximum à compter de la date de réception de chaque facture accompagné du document de réception, le cas échéant.

Elles seront libellées à l'adresse ci-après :

ESMA
103, rue de Grenelle
75007 Paris

Celles-ci porteront les indications suivantes :

- Le nom et l'adresse du créancier ;
- Le compte ouvert au nom du Titulaire au crédit duquel les règlements seront effectués ;
- Les références du marché, de la tranche concernée et de la commande, le cas échéant ;
- Le détail des prestations effectuées ;
- Le prix hors taxes ;
- Le prix toutes taxes comprises.

Par ailleurs, un relevé d'identité bancaire ou postal sera joint à la première facturation.

Le comptable assignataire chargé des paiements est l'Agent Comptable de l'ESMA.

2.7.7 Garanties financières

L'ESMA peut demander une garantie financière de la part du fournisseur choisi comme condition de la procédure d'appel d'offres. Si une telle garantie est demandée, les conditions spécifiques liées à cette garantie sont incluses dans le contrat préliminaire (**Annexe I**). Le coût d'une telle garantie sera supporté par le fournisseur choisi.

3. Critères d'exclusion et de sélection

3.1 Critères d'exclusion

Les soumissionnaires seront exclus de toute participation à cet appel d'offre s'ils sont dans une des situations suivantes :

- a) En état de banqueroute, sous tutelle judiciaire, en cours de liquidation, en cours de suspension d'activités, en suspension d'activité, sont sujets de poursuites judiciaires pour des services ou travaux correspondant à cette appel d'offre, ou dans toute situation analogue provenant de procédures similaires de la part d'une législation nationale ou d'un règlement européenne ;
- b) Avoir été condamnés pour une infraction concernant leur conduite professionnelle lors d'un jugement définitif ;
- c) Avoir été reconnu coupable de grave manquements professionnels de n'importe quelle manière qu'ESMA puisse prouver ;
- d) Ne pas avoir rempli ses obligations de paiement de taxes dans le pays d'établissement ou dans le pays où le contrat doit être exécuté ;
- e) Avoir été définitivement condamné pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale au détriment des intérêts financiers de la communauté européenne ;
- f) Suite à une procédure d'appel d'offre d'une entité financée par le budget de l'Union Européenne, avoir eu une résiliation de contrat suite à un manquement à ses obligations contractuelles.

En plus des points ci-dessus, les contrats ne peuvent être attribués à des soumissionnaires qui pendant la procédure d'appel d'offre :

- sont sujets à un conflit d'intérêt ;
- sont responsables d'avoir cachés des éléments d'information requis par l'ESMA comme condition de participation à l'appel d'offre ou d'avoir échoué à la présentation de ces éléments d'information.

Déclarations et moyens de justification

Tous les soumissionnaires doivent certifier qu'ils ne sont pas dans une des situations listées ci-dessus en complétant et en signant le **Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et à l'absence de conflit d'intérêts de l'Annexe II**.

Les soumissionnaires qui seront sélectionnés pour exécuter le contrat devront en plus fournir, dans les 15 jours suivant la notification d'attribution et avant la signature du contrat, les justificatifs suivants pour confirmer la déclaration référencée ci-dessus :

- Pour les points a), b) et e), un extrait récent du casier judiciaire, ou à défaut, un document équivalent récemment émis par une administration ou autorité judiciaire du pays d'origine confirmant la véracité des obligations requises.
- Pour le point d) un certificat récent provenant de l'autorité compétente de l'état concerné.

Si un document ou un certificat ne peut pas être émis par le pays concerné, il peut être remplacé par un acte sous serment, ou à défaut par un document solennel fait par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou toute personne qualifiée dans le pays d'origine.

3.2 Critère de sélection

Les soumissionnaires doivent fournir la preuve de leurs capacités légale, économique, financière, technique et professionnelle d'exécuter le contrat.

3.2.1 Capacité Légale

Obligations

Il est demandé aux soumissionnaires de prouver qu'ils sont autorisés à exécuter le contrat ci-devant les lois nationales en présentant un registre de marché ou professionnel, ou une acte sous serment ou un certificat, la preuve d'appartenance à une organisation professionnelle, un extrait du registre de TVA ou une autorisation officielle.

Preuves requises

Le soumissionnaire devra fournir dûment rempli et signé le formulaire d'Entité Légal (voir **Annexe III**) accompagné des documents requis ici.

(Si le soumissionnaire a déjà signé un contrat avec l'ESMA, il peut fournir à la place du formulaire demandé et des documents l'accompagnant une copie du fichier déjà fourni à cette occasion, à moins d'un changement opéré dans son status légal entre ce contrat précédent et cet appel d'offres).

3.2.2 Capacité financière et économique

Obligations

Le soumissionnaire doit être dans une situation financière stable et disposer de la capacité économique et financière d'exécuter ce contrat.

Preuves requises

Les preuves de sa capacité financière et économique sont fournies par les documents suivants:

- Bilan financier ou extrait de bilan pour les 2 dernières années au moins et pour lesquelles les comptes ont été clos (si la publication des comptes est requise par les règles de la compagnie ou les lois national ou le soumissionnaire est établi) ;
- Un extrait du résultat financier et du chiffre d'affaire concernant les services / travaux couverts par ce contrat sur les trois dernières années.

Si, pour une raison exceptionnelle que l'ESMA considérait justifiée, le soumissionnaire était dans l'incapacité de fournir ces références requises à l'autorité contractante, il peut prouver sa capacité légale et financière par tout autre moyen que l'ESMA jugera appropriée.

L'Autorité se réserve le droit de demander tout document supplémentaire si elle l'estime nécessaire ou utile pour justifier l'état financier et économique du soumissionnaire.

3.2.3 Capacité technique et professionnelle

La prestation objet du présent marché requiert une équipe ayant les compétences dans le domaine concerné et comptant, a minima, les profils (ou équivalents) suivants :



Marché de travaux d'aménagement des bureaux de l'ESMA

- Un chef de projet comptant, a minima, 10 ans d'expérience professionnelle, dont 5 ans d'expérience sur des missions équivalentes.
- Les Curriculum Vitae des personnes susceptibles d'intervenir doivent être impérativement être joints à l'offre.
- A la date d'exécution du marché, le Titulaire doit nommer un responsable joignable 24 heures sur 24 sur un téléphone portable et communiquer ses noms, fonction et coordonnées. Ce responsable doit connaître le marché et les installations de l'AEMF. Il doit être apte à prendre toute décision au nom du Titulaire. Il doit posséder une adresse Email.

4. Attribution du contrat

Les offres sont ouvertes et évaluées par un comité, possédant les capacités techniques et administratives nécessaires pour donner un avis éclairé sur les offres. Les membres du comité sont nommés personnellement par l'ESMA avec une garantie d'impartialité et de confidentialité.

Chacun d'entre eux a un nombre égal de droit de vote. Seuls les soumissionnaires ayant satisfaits aux critères d'exclusion et de sélection seront évalués en termes de prix et de qualité.

4.1 Proposition technique

L'appréciation de la qualité technique sera basée sur la capacité du soumissionnaire à satisfaire les besoins du contrat tels que définis dans le cahier des charges technique. A cet effet, la proposition technique doit contenir les informations suivantes pour autoriser l'évaluation du soumissionnaire en accord avec les critères techniques mentionnés à la section 4.2 :

- Une note de présentation de l'entreprise, de ses moyens techniques et humains
- Une liste de références sur des projets équivalents
- Le curriculum vitae des intervenants
- Les attestations professionnelles des intervenants

L'information contenue dans la proposition technique doit être cohérente avec le cahier des charges technique et doit être signée par le soumissionnaire.

4.2 Evaluation technique

La qualité des offres techniques sera évaluée en accord avec les critères d'attribution et le poids associé comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Critère n°1 : capacité de l'opérateur économique à effectuer les travaux

Documents à fournir :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels de l'opérateur économique et l'importance du personnel d'encadrement pendant les cinq dernières années justifiant

Critère n°2 : qualité des références :

Documents à fournir

présentation d'une liste des principaux travaux effectués au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé accompagnée d'une attestation du destinataire ou, à défaut, d'une déclaration de l'opérateur économique ;

Critère n°3 : Assurance Qualité

Document à fournir

Un Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance Qualité (SOPAQ), spécialement adaptée au projet et décrivant la liste des fournisseurs et l'origine des matériaux

Critère n°4 : Méthode de travail

Document à fournir

Une note méthodologique expliquant comment l'opérateur économique organise la préparation de ses travaux et de ses chantiers

Critère n°5: Organisation des travaux

Document à fournir

Un organigramme fonctionnel de la structure

Critère n°6 : capacité en termes d'équipements et d'outillages

Document à fournir

Une liste détaillée de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont dispose l'entreprise pour réaliser les travaux

Critère n°7: Planning

Document à fournir

Un planning détaillé des travaux justifiant de la tenue et de la garantie des délais

Critère n°8 : Certificats professionnels

Document à fournir

Les certificats de qualifications professionnelles : certification de type QUALIBAT ou équivalent. La preuve de la capacité des candidats peut également être justifiée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux, ...) attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation.

No	Critère	Note	Score minimal de sélection
1	- capacité de l'opérateur économique à effectuer les travaux	0/5	2.5
2	- qualité des références	0/15	7.5
3	- Assurance Qualité	0/15	7.5
4	- Méthode de travail	0/15	7.5
5	- Organisation des travaux	0/10	5
6	- capacité en termes d'équipements et d'outillages	0/10	5
7	- Planning	0/20	10
8	- Certificats professionnels	0/10	5
TOTAL		100	50

Seuls les soumissionnaires ayant un score de **70 points** ou plus (sur un maximum de 100) par critère technique verront leur offre évaluée.

Les offres avec un score inférieur à **un des scores minimal fixés** pour n'importe quel critère seront réputées insuffisantes et éliminées d'office.

4.3 Proposition financière

La proposition financière doit être présentée dans le format en **Annexe VII**.

4.4 Choix du soumissionnaire

Le contrat sera attribué au soumissionnaire avec la meilleure note sur le rapport qualité / prix, en prenant en compte la liste des critères listés au-dessus.

Seuls les critères ou sous-critères listés ci-dessus seront utilisés pour évaluer l'offre.

Le poids de la qualité et du prix de l'offre seront appliqués comme suit :

$\text{Note de l'offre X} = \frac{\text{Prix le moins cher}}{\text{Prix de l'offre X}} \times 40 + \frac{\text{Qualité de l'offre X}}{100} \times 60$

4.5 Aucune obligation d'attribution

L'ESMA n'a pas obligation d'attribution de ce contrat. Aucune compensation ne pourra être demandée à l'ESMA par les soumissionnaires dont l'offre n'aurait pas été retenue, l'ESMA ne sera pas non plus tenue responsable en cas de non attribution du contrat.

4.6 Notification du résultat

Chaque soumissionnaire sera informé par écrit du résultat de l'appel d'offres. Si les soumissionnaires sont informés que leur offre n'est pas retenue, ils pourront demander des informations supplémentaires par courriel ou par fax. A la discrétion de l'ESMA, les informations pouvant être données via une lettre suivie seront le nom du gagnant et un résumé des caractéristiques et des avantages liés à l'offre de ce soumissionnaire.

Toutefois, l'ESMA souhaite souligner qu'elle n'est pas libre de donner des informations commerciales concernant les autres soumissionnaires.

List des Annexes

Annexe I – Contrat

Annexe II – Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et à l'absence de conflit d'intérêts

Annexe III – Formulaire d'identification légale

Annexe IV – Formulaire d'identification financière

Annexe V – Formulaire des signataires autorisés

Annexe VI – Modèle de Curriculum Vitae

Annexe VII – Formulaire de proposition financière

Annexe VIII – Confirmation de soumission de l'offre

Annexe IX – Liste de soumission

Annexe X – Plan général de coordination sécurité et protection de la santé

Annexe XI – Plan état actuel Grenelle

Annexe XII – Plan tranche conditionnel Grenelle

Annexe XIII – Plan état projet Grenelle

Annexe XIV – Spécifications techniques européennes



Annexe I – Contrat

Voir pièce jointe aux présentes

Annexe II – Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et à l'absence de conflit d'intérêts

A ETRE REMPLI ET SIGNÉ PAR LE CANDIDAT.

Le (la) soussigné(e) [*nom du signataire du présent formulaire, à compléter*]:

- agissant en son nom propre (*si l'opérateur économique est une personne physique ou en cas de déclaration en nom propre d'un directeur ou d'une personne disposant de pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle vis-à-vis de l'opérateur économique*)

ou

- agissant en qualité de représentant de (*si l'opérateur économique est une personne morale*)

dénomination officielle complète (*uniquement pour les personnes morales*): _____

forme juridique officielle (*uniquement pour les personnes morales*): _____

adresse officielle complète: _____

n° d'immatriculation à la TVA: _____

déclare qu'il/elle ou que la société ou l'organisme qu'il/elle représente:

- a) n'est pas en état ou ne fait pas l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, et ne se trouve dans aucune situation analogue résultant d'une procédure de même nature prévue par une législation ou une réglementation nationale;
- b) n'a pas fait l'objet d'une condamnation ayant autorité de chose jugée pour un quelconque délit affectant sa moralité professionnelle;
- c) n'a pas commis de faute professionnelle grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier;
- d) a rempli toutes ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale et au paiement de ses impôts selon les dispositions légales du pays où il/elle est établi(e), celles du pays du pouvoir adjudicateur et celles du pays où le marché doit être exécuté;
- e) n'a pas fait l'objet d'une condamnation ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union;
- f) ne fait pas l'objet d'une sanction administrative pour s'être rendu(e) coupable de fausses déclarations lors de la communication des renseignements exigés par le pouvoir adjudicateur pour sa participation à un marché, pour n'avoir pas fourni ces renseignements ou pour avoir été déclaré(e) en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de ses obligations dans le cadre de marchés financés par le budget.

En outre, le/la soussigné(e) déclare sur l'honneur:

- g) qu'il/elle n'est pas en situation de conflit d'intérêts par rapport au marché; un conflit d'intérêts peut notamment résulter d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou sentimentaux, ou de tout autre type de relations ou d'intérêts communs;
- h) qu'il/elle fera connaître sans délai au pouvoir adjudicateur toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts;
- i) qu'il/elle n'a fait, ni ne fera aucune offre, de quelque nature que ce soit, dont il serait possible de tirer avantage au titre du marché;
- j) qu'il/elle n'a pas consenti, recherché, cherché à obtenir ou accepté, et s'engage à ne pas consentir, rechercher, chercher à obtenir ou accepter, d'avantage, financier ou en nature, en faveur ou de la part d'une quelconque personne lorsque cet avantage constitue une pratique illégale ou relève de la corruption, directement ou indirectement, en ce qu'il revient à une gratification ou une récompense liée à l'attribution du marché;
- k) que les renseignements fournis à la Commission dans le cadre du présent appel d'offres sont exacts, sincères et complets;
- l) qu'en cas d'attribution du marché, il/elle fournira sur demande la preuve qu'il/elle ne se trouve dans aucune des situations décrites aux points a), b), d) et e) ci-dessus.

Pour les cas mentionnés aux points a), b) et e), un extrait récent du casier judiciaire est requis ou, à défaut, un document équivalent récent, délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance, faisant apparaître que les exigences concernées sont satisfaites. Si le soumissionnaire est une personne morale et que le droit national du pays dans lequel il est établi ne prévoit pas la fourniture de tels justificatifs pour les personnes morales, ces documents sont demandés pour les personnes physiques, comme les administrateurs ou toute personne investie de pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle pour le compte du soumissionnaire.

Dans le cas visé au point d) ci-dessus, des attestations ou des courriers récents, émis par les autorités compétentes de l'État concerné, sont requis. Ces documents doivent apporter la preuve du paiement de tous les impôts, taxes et cotisations de sécurité sociale dont le soumissionnaire est redevable, y compris la TVA, l'impôt sur le revenu (personnes physiques uniquement), l'impôt sur les sociétés (personnes morales uniquement) et les charges sociales.

En ce qui concerne les situations décrites aux points a), b), d) et e), lorsqu'un document visé aux deux paragraphes ci-dessus n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, à défaut, une déclaration solennelle, faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance.

En signant le présent formulaire, le/la soussigné(e) reconnaît avoir pris connaissance des sanctions administratives et financières prévues aux articles 133 et 134 *ter* des modalités d'exécution [règlement (CE, Euratom) n° 2432/2002 de la Commission du 23 décembre 2002], qui pourront être appliquées s'il est établi que de fausses déclarations ont été faites ou que de fausses informations ont été fournies.

Nom, prénom

Date

Signature



Annexe III – Formulaire d'identification légale

Les documents à compléter et renvoyer signés sont téléchargeables :

Pour les particuliers:

http://ec.europa.eu/budget/library/contracts_grants/info_contracts/legal_entities/legEnt_indiv_fr.pdf

Pour les entreprises privées :

http://ec.europa.eu/budget/library/contracts_grants/info_contracts/legal_entities/legEnt_privComp_fr.pdf

Pour les entités publiques :

http://ec.europa.eu/budget/library/contracts_grants/info_contracts/legal_entities/legEnt_public_fr.pdf



Annexe IV – Formulaire d'identification financière

Les documents à compléter et renvoyer signés sont téléchargeables :

http://ec.europa.eu/budget/library/contracts_grants/info_contracts/financial_id/fich_sign_ba_gb_fr.pdf

Annexe V – Formulaire des signataires autorisés**Adresse and contact**

Nom du soumissionnaire	
Adresse	
Code postal	
Tel	
Fax	
Email	
Site Web (si existant)	
Status légal	
Contact de la personne en charge de la réponse	
Signataires légaux	



Annexe VI – Modèle de Curriculum Vitae

Les documents à compléter et renvoyer signés sont téléchargeables :

<http://europass.cedefop.europa.eu/europass/home/vernav/Europass+Documents/Europass+CV.csp>

Annexe VII – Formulaire de proposition financière
Compagnie: _____

Date: _____

Signature: _____

Les travaux décrits dans le bordereau ci-dessous devront être réalisés dans le respect des normes, règles professionnelles et DTU en vigueur et sont toutes sujétions comprises. Les quantités indiquées sont fournies à titre indicatif et doivent être vérifiées par les entreprises. Enfin, l'entreprise a la possibilité de rajouter des lignes dans le bordereau si elle souhaite détailler son offre ou la décomposition budgétaire de ses prestations.

TRAVAUX EN TRANCHE FERME

DESCRIPTIF	Unité	Qté	PU HT	Total HT
<u>Chapitre n°0 : travaux de protection et état des lieux avant travaux</u>				
Travaux de protection selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
Réalisation d'un état des lieux avec huissier avant travaux selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
			S/S Total=	0.00 €
<u>Chapitre n°1 Travaux de dépose des revêtements de sols</u>				
Travaux de dépose des revêtements de sols au R+1 et R+3 selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
Evacuation des revêtements de sols et mise en décharge selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
			S/S Total=	0.00 €
<u>Chapitre n°2 Travaux de pose des revêtements de sols</u>				
Travaux de fourniture et pose de revêtements de sols en moquettes selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
Travaux de fourniture et pose de revêtement de sols en PVC selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
			S/S Total=	0.00 €
<u>Chapitre n°3 Travaux de cloisons démontables</u>				
Travaux de fourniture et pose de cloisons démontables en plaque de bois à parement mélaminé décor selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €

Travaux de fourniture et pose de cloisons vitrées toutes hauteurs selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
Travaux de fourniture et pose de cloisons vitrées CF 1 heure toutes hauteur selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
Travaux de fourniture et pose de porte toutes hauteurs y/c équipements selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
Travaux de fourniture et pose de vitrophanie selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
Travaux de fourniture et pose de barrière phoniques selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
			S/S Total=	0.00 €
<u>Chapitre n°4 Travaux de maçonnerie et de plâtrerie</u>				
fourniture et pose de cloisons placostil 98/48mm selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
			S/S Total=	0.00 €
<u>Chapitre n°5 Travaux de peintures</u>				
Travaux de peintures au R+1, R+3 et R+4 selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
			S/S Total=	0.00 €
<u>Chapitre n°6 Travaux électricité Courants Forts et Faibles</u>				
travaux de câblage RJ45 Cat 6E entre le R+1 et la salle informatique du R+4				0.00 €
Fourniture et pose de prises RJ45 pour les postes de travail selon CCP (2 RJ45 par poste de travail) y/c toutes sujétions				0.00 €
Fourniture et pose de prises RJ45 dans les salles de reprographie selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
fourniture et pose de prises RJ45 dans les salles de réunion selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
Fourniture et pose de prises de courants sur nourrices pour les postes de travail selon cahier des charges (4PC par poste de travail) y/c toutes sujétions				0.00 €
Fourniture et pose de prises de courants dans les salles de reprographie selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
Fourniture et pose de prises de courants dans la salle informatique selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
Fourniture et pose de prises de courants mé-				0.00 €

nage dans les circulations selon cahier des charges y/c toutes sujétions				
Ajouts départs et modification des TBGT y/c équilibrages des phases selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
modifications et déplacements d'éclairages en faux plafond selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
Fourniture et pose de détecteurs de présence raccordés à des modules de temporisation réglables dans les bureaux, salles de réunions, salle d'accueil et dans les circulations selon cahier des charges y/c toutes sujétions.				0.00 €
déplacements des interrupteurs et des prises de courants selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
Fourniture et pose de prises de courants des cafétérias selon CCP y/c toutes sujétions				0.00 €
Fourniture et pose de BAES selon CCP y/c toutes sujétions				0.00 €
			S/S Total=	0.00 €
<u>Chapitre n°7 Travaux de climatisation du local informatique</u>				
Fourniture et pose de climatisation du local informatique selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
travaux de raccordement électriques selon CCP y/c toutes sujétions				0.00 €
mise en service et essais selon CCP y/c toutes sujétions				0.00 €
			S/S Total=	0.00 €
<u>Chapitre n°8 Travaux de plomberie</u>				
Travaux de plomberie pour aménagement des cafétérias selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
Fourniture et pose de chauffe bains instantanés selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
Création d'une arrivée EF et d'une arrivée EC dans chaque cafétéria au niveau de l'évier				0.00 €
création et raccordement des réseaux EU des cafétérias selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
Fourniture et pose de pompes de relevage selon CCP y/c toutes sujétions				0.00 €
			S/S Total=	0.00 €
<u>Chapitre n°9 Travaux d'aménagement cafétérias et espace préparation</u>				

fourniture et pose de de mobiliers pour cafétérias selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
			S/S Total=	0.00 €
<u>Chapitre n°10 Travaux d'aménagement de la salle de douche au R+3</u>				
Fourniture et pose des équipements décrits au cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
Fourniture et pose d'un BECS selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
Travaux de plomberie et de raccordements des équipements sanitaires selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
Travaux de cloisonnements de l'espace douche selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
Travaux de fourniture et pose des revêtements muraux selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
Travaux de fourniture et pose de revêtements de sols selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
Fourniture et pose d'un sèche-serviettes et travaux électriques du local douche selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
			S/S Total=	0.00 €
<u>Chapitre n°11 : Travaux d'aménagement du local vestiaire/bagagerie</u>				
Fourniture et pose du vestiaire selon cahier des charges et plans y/c toutes sujétions				
			S/S Total=	0.00 €
<u>Chapitre n°12 : Travaux de fourniture de baies de brassage et travaux de brassage</u>				
Fourniture et pose de baies 42U selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
Fourniture et pose de panneaux de brassage selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
Brassage des baies, étiquetages et repérage				
-			S/S Total=	0.00 €
<u>Chapitre n°13 : Travaux de fourniture, pose et équipement et configuration d'un système complet AUDIO et VIDEO au R+1</u>				
Fourniture et pose du système tel que décrit au cahier des charges pour la salle de 50 personnes au R+3				0.00 €
			S/S	0.00 €

			Total=	
<u>Chapitre n°14 : Création du réseau WI-FI</u>				
Travaux de câblage du réseau WIFI tel que décrit au cahier des charges				0.00 €
Pose sans fourniture des routeurs				0.00 €
			S/S Total=	0.00 €
<u>Chapitre n°15 : éléments de sécurité incendie</u>				
Fourniture et pose des extincteurs tels que décrit selon CCP y/c toutes sujétions				0.00 €
Fourniture et pose des plans d'évacuation tels que décrits selon CCP y/c toutes sujétions				0.00 €
			S/S Total=	0.00 €
<u>Chapitre 16 Contrôle d'accès</u>				
Fourniture et pose du système tel que décrit selon cahier des charges y/c toutes sujétions R+5				0.00 €
			S/S Total=	0.00 €
<u>Chapitre n°17 : déménagement des cartons du personnel et des PC</u>				
Prestations de déménagement des cartons du personnel, de débranchement des PC et de rebranchements des PC tels que décrits au cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
			S/S Total=	0.00 €
<u>Chapitre n°18 : tenue et nettoyage de chantier</u>				
Nettoyage quotidien du chantier selon cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
Nettoyage général de fin de chantier selon cahier des charges y/c toutes sujétions				
			S/S Total=	0.00 €
<u>Chapitre n°19 : documentation finale</u>				
Fourniture des éléments tels que décrit selon CCP y/c toutes sujétions	Ens	1		0.00 €
			S/S Total=	0.00 €
	Total HT Tranche ferme=			
	Total TTC Tranche Ferme=			

TRAVAUX EN TRANCHE CONDITIONNELLE				
<i>Chapitre n°1 : remplacement des murs mobiles</i>				
Travaux de remplacement des murs mobiles selon travaux décrits dans le cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
			<i>S/S Total=</i>	0.00 €
<i>Chapitre n°2 : travaux de suppression des cloisons au R+4</i>				
Réalisation des travaux tels que décrits au cahier des charges y/c toutes sujétions				0.00 €
			<i>S/S Total=</i>	0.00 €
	Montant Total HT de la tranche conditionnelle			0.00 €
	Montant Total TTC de la tranche conditionnelle			0.00 €



Annexe VIII — Confirmation de soumission de l'offre

Pour permettre un meilleur suivi des offres proposées, les soumissionnaires qui ne délivreraient pas leurs offres en main propre devront compléter et renvoyer le formulaire suivant par fax ou par mail.

Titre: Marché de travaux d'aménagement des bureaux de l'ESMA

Reference de la publication: OJ/21/09/2012-PROC/2012/005

Attn: ESMA, Attention to the Procurement Office

Email: procurement@esma.europa.eu

J'ai soumis une offre pour cet appel d'offres le ____/____/____ en utilisant le service suivant :

- Lettre recommandée
- Lettre suivie
- Courrier Standard
- Autres :

Nom du soumissionnaire:

Courriel :

Numéro de téléphone :

Annexe IX – Liste de soumission

La liste doit être utilisée pour assurer que vous avez fourni toute la documentation pour cet appel d'offre correctement. Cette liste doit être signée et incluse dans l'enveloppe A de votre offre.

Vous devez soumettre votre offre dans une enveloppe extérieure qui contient 3 enveloppes intérieures séparées.

Merci de cocher✓ les cases pour chaque document fournisEnveloppe 'A' – Documents administratifs - doit contenir

- La **Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et à l'absence de conflit d'intérêts** dûment complétée, signée et datée
- Le formulaire d'**entité légale** dûment complétée, signée et datée
- Le formulaire d'**identification financière** dûment complétée, signée et datée
- Les documents sur la **capacité économique et financière** demandés dans la section 3.2.2
- Les documents sur la **capacité technique et professionnelle** demandés dans la section 3.2.3
- Le **formulaire de signataire autorisé** dûment complétée, signée et datée
- Dans le cas des consortiums, un **accord de consortium** et tous les autres documents indiqués dans la section 1.4
- Liste de contrôle de soumission**, dûment complétée, signée et datée.

Enveloppe 'B' - Proposition technique- doit contenir

- Original et 4 copies de la **proposition technique**.

Enveloppe 'C' – Proposition financière- doit contenir

- Original et 4 copies de la **proposition financière**.

Vous deviez également assurer que :

- Votre offre est rédigée dans une des langues officielles de l'union européenne.
- Les propositions technique et financière ont été signées par le soumissionnaire ou son mandataire.
- Votre offre est parfaitement lisible afin d'exclure toutes ambiguïtés
- Votre offre est soumise conformément au système de double enveloppe comme indiqué dans la section 1.6.1
- L'enveloppe externe porte les informations indiquées dans la section 1.6.1

Nom: _____
Signature: _____
Date: _____